

Fillon lance la réforme des relations entre l'État et les collectivités

FINANCES LOCALES

La lettre de mission adressée à Alain Lambert concerne la clarification des compétences, mais pas la fiscalité locale.

Laurence CHAVANE

ANNONCÉE en juillet, la mission confiée à l'ancien ministre du Budget et de la Réforme budgétaire Alain Lambert, sur les relations entre l'État et les collectivités locales, vient d'être précisée. La lettre de mission du premier ministre ne mâche pas ses mots en pointant « *des redondances* » dans les compétences qui contribuent à la « *désresponsabilisation* » des acteurs.

François Fillon demande donc la création d'un groupe de travail composé des représentants du ministère de l'Intérieur, du Budget et des associations d'élus. Avec remise des travaux le 15 novembre. Ses trois principaux objectifs sont de réussir « *le désenchevêtrement des périmètres d'intervention* » de l'État et des collectivités locales, de dégonfler le « *stock des réglementations* » et d'élargir « *les marges de manoeuvre des collectivités pour maîtriser leurs dépenses* ».

Les enjeux ne sont pas minces. L'État est en effet le premier financeur des collectivités locales à hauteur de 65 milliards d'euros par an, ce qui représente pas loin de 40 % de leurs recettes. Et les communes, départements et régions sont le premier investisseur public (70 %) avec 40 milliards dépensés chaque année. L'envolée des dépenses sociales et des frais de personnel est telle que l'augmentation des budgets locaux est depuis quinze ans plus forte que celle des dépenses de l'État et plus rapide que celle de la richesse nationale. L'équation est impossible en période de faible croissance.

Le gouvernement semble donc décidé à stopper le jeu de mistigri qui s'est instauré avec les élus. « *Il faut que les services rendus au contribuable par la puissance publique gagnent en efficacité. Et ce n'est qu'en nouant de la confiance entre l'État et les élus que l'on peut progresser* », résume Alain Lambert.

La modernisation des impôts

Les collectivités locales n'ont, par exemple, pas été associées en juillet à la décision du gouvernement de limiter l'évolution des dotations de l'État au rythme de l'inflation. Cela leur retire d'emblée quelque 400 millions d'euros en 2008. Tout leur intérêt est donc de travailler avec l'administration centrale pour améliorer leur productivité commune dans les services apportés aux citoyens.

Les élus comptent aussi sur la réforme de la fiscalité locale pour remettre leurs relations à plat avec l'État. Cet important chantier ne figure pas dans la lettre de mission d'Alain Lambert. « *Ce qui ne nous empêche pas d'y regarder* », précise-t-il. Mais ce n'est pas le sujet : la modernisation des impôts est au menu de la « *conférence nationale des exécutifs locaux* » dont la première réunion est prévue à la rentrée.

Les associations d'élus (AMF, ADF, ARF) comptent présenter des propositions communes de réforme de la fiscalité. Le rabaillage des dotations, facteur de concurrence entre les niveaux de collectivités, n'a donc pas rompu leur nouvelle solidarité. C'est aussi un gage d'avancement des travaux.